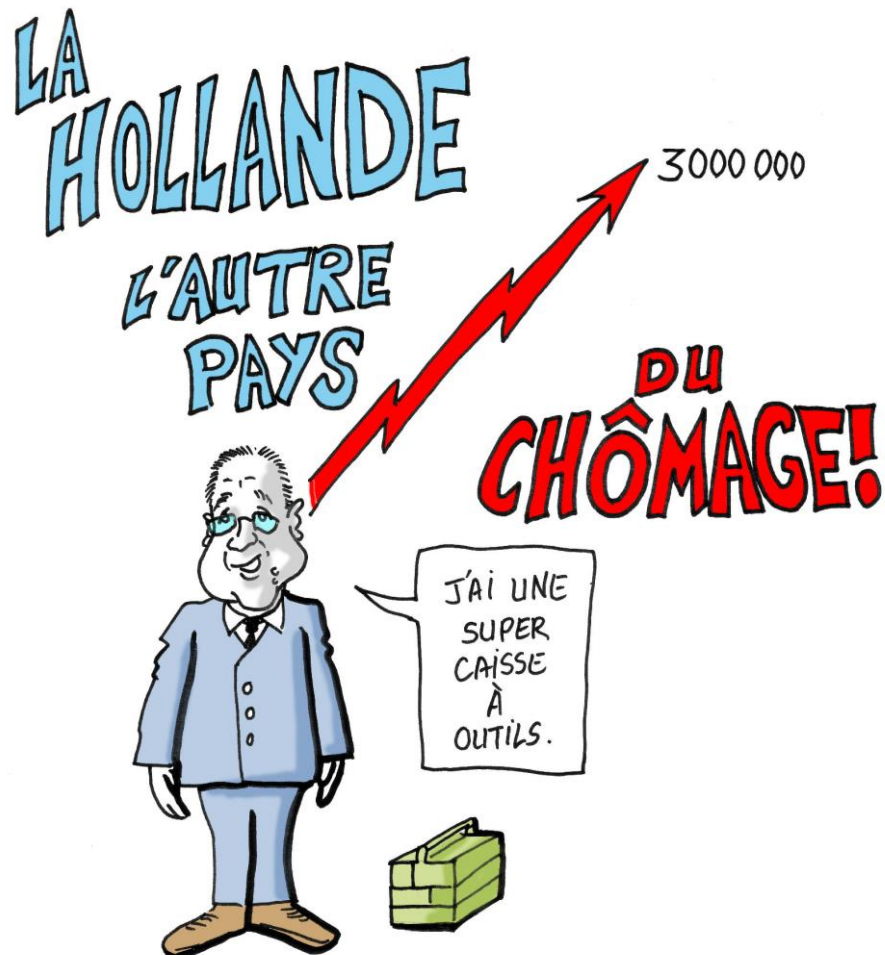


## Sommaire

- 1- Bac Pro GA
- 2- Enquête sur le  
PFMP et CCF
- 3- ATP, ATD
- 4- Pour une politique  
d'éducation efficace
- 5- Payé sur 10 ou 12  
mois
- 6- Réunion info  
retraites
- 7- Retraites en retrait
- 8- Déclaration FNEC  
FP FO



## I - LE BAC PRO GESTION ADMINISTRATION REUNION MINISTERIELLE SUR LA MISE EN ŒUVRE 3 AVRIL 2014

Le **SNETAA-FO** était présent à la deuxième réunion du groupe de travail sur la mise en œuvre du bac pro GA.

Une étude a été menée sur le terrain par l'Inspection Générale au mois de janvier pour analyser les pratiques et les problèmes. Vingt-six académies sur 30 ont répondu.

Il ressort de cette étude les éléments suivants :

- la filière paraît plus attractive ;
- le taux de remplissage est important, ce qui implique qu'il va falloir peut-être revoir la carte des formations ;
- le taux d'absentéisme et de décrochage est en baisse ;
- le gain d'intérêt des élèves pour la filière est plus important.

74 rue de la Fédération  
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30  
fax 01 47 83 26 69

[snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)  
[www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)

### Les pratiques pédagogiques :

- des difficultés sont constatées dans la mise en place des espaces professionnels (budget des régions) ;
- certains établissements manquent de place ;
- l'environnement numérique global est hétérogène.

**Sur le passeport professionnel : la solution logicielle a été généralisée malgré des difficultés. Le prochain PAF verra son offre de formation à ce niveau-là augmenter.**

En général les enseignants sont favorables au Bac GA, mais les enseignants ont besoin d'accompagnement.

### Explications de l'Inspection générale :

- il ne faut pas confondre formation et certification ;
- le passeport professionnel ne doit pas être écrit par le professeur, c'est un outil personnel de l'élève ;
- les 55 situations professionnelles ne doivent pas être évaluées systématiquement ;
- aucun inspecteur ne peut intervenir dans le passeport (liberté pédagogique) ;
- le passeport ne doit pas être évalué pour la certification ;
- la présence de l'élève n'est pas obligatoire pour l'évaluation.

D'ici la fin du mois d'avril 2014, l'Inspection Générale devrait élaborer un **guide à l'attention des enseignants pour faciliter la certification.**

**La défense des intérêts et des conditions de travail de nos adhérents est primordiale pour le SNETAA-FO. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des échanges qui ont lieu au niveau ministériel. Vous pouvez continuer à nous faire part de vos remarques sur ce dossier, notre organisation fera en sorte qu'elles soient entendues.**

Nous mettons à la disposition de nos adhérents sur le site [snetaa.org](http://snetaa.org) un **dossier sur le bac pro GA ici** dont le communiqué du SNETAA-FO de 2011 pour dénoncer la fusion des deux bac pro, ainsi que le compte rendu de la réunion du 5 mars 2014.

## II - ENQUETE DU MINISTERE SUR LES PFMP ET LE CCF

La DEGESCO (Direction générale de l'Enseignement scolaire) s'est adressée par voie télématique, au mois de février, à l'ensemble des enseignants et chefs d'établissement de la voie professionnelle afin de connaître l'avis des personnels sur :

- des aménagements de durée de séquence des PFMP en seconde
- des retours au contrôle ponctuel pour certaines disciplines pour le bac pro
- des allègements quant à l'évaluation pour l'obtention du BEP
- la question des élèves ajournés au niveau V BEP

Le SNETAA FO s'était prononcé contre cette méthode et avait appelé ses adhérents à ne pas participer à cette mascarade de consultation. [Enquête à consulter ici.](#)

Extrait de notre [communiqué paru dans l'AP 459](#), *Consultation et fausse démocratie* :

« Le SNETAA refuse de participer à une mascarade de consultation et appelle tous les personnels de l'Enseignement Professionnel à faire de même.

Le **SNETAA-FO** a participé en novembre et décembre derniers aux réunions portant sur les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) et à l'évaluation par le Contrôle en Cours de Formation (CCF).

Le **SNETAA** a clairement dénoncé le CCF et a demandé le retour aux épreuves ponctuelles. Il a aussi défendu les PFMP comme pédagogie spécifique à nos enseignements et lien essentiel avec l'entreprise. »

### **Résultats :**

Les résultats détaillés seront adressés aux organisations syndicales. Pour l'instant, voici des résultats partiels qui nous ont été communiqués : 20 000 clics et 10 761 réponses validées dont 5 % émanant des chefs d'établissement.

### **LE CONTROLE EN COURS DE FORMATION : POUR TOUTES LES PROPOSITIONS QUI SUIVENT, LES REPONSES ONT ETE FAVORABLES.**

Les personnels se sont donc prononcés **EN FAVEUR DE :**

#### **En BAC PRO**

. grille horaire n° 1 :

une épreuve ponctuelle terminale écrite pour l'unité de PSE (Prévention-Santé-Environnement)

une épreuve ponctuelle terminale écrite pour l'unité d'Eco-gestion

. grille horaire n° 2 :

- une épreuve ponctuelle terminale écrite pour l'unité de PSE
- une épreuve ponctuelle terminale écrite pour l'unité d'Eco-Droit

#### **Les avis sont favorables aussi pour le diplôme intermédiaire :**

- évaluer par CCF des épreuves du BEP en même temps que les premières situations d'évaluation des épreuves du bac pro (pour celles prévues en 1ère par le référentiel)
- regrouper en une seule partie les deux situations d'évaluation par CCF de PSE
- regrouper les deux séquences d'évaluation par CCF de mathématiques
- regrouper les deux séquences d'évaluation par CCF des sciences physiques et chimiques

#### **Autre proposition à laquelle les personnels ont répondu favorablement :**

- permettre aux candidats ayant échoué au diplôme intermédiaire CAP ou BEP de se représenter à l'examen en terminale professionnelle selon les mêmes modalités d'évaluation qu'en première.

#### **Dernière proposition concernant la mise en place d'une banque de sujets :**

- Mettre progressivement en place à disposition des enseignants une banque de sujets pour les évaluations par CCF, en commençant par les disciplines professionnelles.

### **COMMENTAIRES DU SNETAA FO**

#### **Les PFMP :**

La proposition de départ faite par le ministère était la suppression possible de 4 semaines en Terminale professionnelle pour préparer par exemple certains élèves à une poursuite en BTS. Proposition qui a été transformée par les autres organisations syndicales en suppression de plusieurs semaines de PFMP en 2<sup>nd</sup>e professionnelle.

**Le SNETAA FO a été la seule organisation syndicale enseignante à défendre les PFMP en seconde, gage d'une professionnalité de nos diplômés.** Il n'y avait donc pas consensus. Lors de la dernière réunion nous avons eu communication de la part du ministre qu'il n'y aurait pas de diminution du nombre de semaines de PFMP.

Notre organisation s'était exprimée sur ce point dans un communiqué à lire ici : [Victoire du SNETAA FO : notre ministre aurait-il du bon sens ?](#)

Restait néanmoins un souhait émanant du ministère de donner la possibilité aux établissements de prévoir, s'ils le souhaitent, des PFMP en deçà de 3 semaines, vœu pour lequel les personnels ont répondu : NON !

La fin de cette barrière inscrite dans le code de l'éducation aurait autorisé les séquences de courte durée, voire d'une semaine. Le SNETAA FO y voyait là non seulement le renforcement de l'autonomie des établissements et la pression qu'auraient pu exercer les corps d'inspection sur les enseignants, mais surtout la fin de la professionnalisation de l'enseignement en seconde professionnelle, ce qui pour notre organisation présente le danger d'un rapprochement avec les autres voies du lycée. Nous avons eu la surprise d'un revirement du ministre à ce sujet, que le SNETAA FO a évoqué dans un communiqué.

### **Sur le CCF :**

#### L'épreuve de PSE

Le SNETAA FO prend acte d'un retour à des épreuves ponctuelles pour certaines disciplines, mais cela reste insuffisant. Lors de la réunion de la formation interprofessionnelle qui a évoqué les problématiques liées au CCF, le SNETAA FO a demandé le retour au contrôle ponctuel pour d'autres disciplines où la charge de travail est considérable, notamment les langues vivantes, dont la mise en place est très lourde. Sur ce sujet, le ministère a fait la sourde oreille...

L'unité de PSE étant intégrée dans les épreuves professionnelles, il n'est pas possible de modifier sa modalité d'évaluation pour les BEP, ce que le SNETAA FO déplore : elle fait en effet partie de l'unité professionnelle. Or une unité ne peut avoir de modalité mixte d'évaluation, conformément au Code de l'Education.

#### Les candidats qui échouent au diplôme intermédiaire :

Selon le Code de l'Education, ils ont actuellement la possibilité de se présenter de nouveau à l'examen en candidat libre, donc par épreuves ponctuelles. Le SNETAA FO avait dû faire reconnaître cette disposition réglementaire que certains recteurs et inspecteurs tentaient de gommer en ordonnant aux collègues de soumettre les élèves à un nouvel examen par CCF. Notons que cet « aménagement local » ne prévoyait pas d'être indemnisé conformément au décret de 2010 sur l'indemnisation du CCF.

Si le dispositif ci-dessus se met en place, il constituera une charge supplémentaire de travail pour les collègues qui par ailleurs, ainsi que l'a annoncé Vincent Peillon, ne devraient plus percevoir d'indemnités pour CCF, ce que le SNETAA FO dénonce.

## **III - AFFECTATION A TITRE PROVISOIRE (ATP), AFFECTATION A TITRE DEFINITIF (ATD)**

Les CAPN PLP validant le mouvement INTER ont eu lieu début mars 2014 et une fois encore le **SNETAA-FO** a dénoncé le blocage des postes dû aux capacités d'accueil réduites – voire nulles – dans les académies.

Trop de collègues n'ont pas obtenu satisfaction, nous le dénonçons.

Pour certains il est possible de faire une demande d'ATP ou d'ATD.

**Les demandes d'ATP et d'ATD sont des mesures très exceptionnelles** (cas médical grave, situation sociale lourde, discipline rare...) et ne sont accordées que dans de rares cas.

**Pour espérer obtenir une ATD**, il faut être le 1<sup>er</sup> non entrant dans l'académie demandée.

La priorité est donnée aux forts barèmes relevant des priorités légales : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), rapprochement de conjoint, nombreuses années de séparation, enfants... et aux anciennes situations d'ATP cumulant les priorités précédentes.

Le ministère et les deux rectorats concernés doivent émettre des avis très favorables de façon à faire entrer une personne supplémentaire dans l'académie.

**Pour espérer obtenir une ATP**, il faut être dans les premiers non entrants dans l'académie demandée :

Faire une demande motivée à partir des priorités légales citées précédemment et des changements de situation tardive.

L'ATP est une affectation à titre provisoire, valable 1 an, avec l'obligation de participer au mouvement interacadémique de l'année suivante. Le collègue perd donc son affectation actuelle.

**Dans les deux cas**, il faut faire remonter les courriers argumentés et les pièces justificatives par voie hiérarchique, aux deux rectorats (rectorats d'accueil et de départ) et directement à la DGRH B2-2 du Ministère de l'Education Nationale.

Un double de ces demandes doit être envoyé au **SNETAA-FO**.

Les rectorats apposeront leurs avis et feront remonter le dossier au ministère.

Les commissaires paritaires nationaux du **SNETAA-FO** assureront le suivi du dossier.

Le délai de réponse du ministère peut aller de fin mars à début septembre !

Coordonnées des commissaires paritaires par discipline :

Florence ARMENTANO	florence.armentano@wanadoo.fr	P0221-P0222-P0226-P1315 P2100 à P2600 P8510-P8512-P8520
Catherine AZAIS	snetaa.lille@free.fr	P5100 à P6310 P7300
Gérard GORCYKA	ggorczyca@numericable.fr	P0210
Eric MOUCHET	eric.mouchet@gmail.com	P3010 à P4550
Sophie TEXIER	texier_sophie@yahoo.fr	P7140 à 7420 P8013-P8038
Nicolas TOURNIER	n.tour31@live.com	P8011-P8012

Avant toute démarche, contactez les commissaires paritaires nationaux du **SNETAA-FO** de votre discipline : ils sont là pour vous aider, vous soutenir, vous défendre !

## IV - POUR UNE POLITIQUE D'EDUCATION EFFICACE

A l'heure où l'ensemble des pays cherchent à élaborer des politiques mieux définies en matière d'Education, l'UNESCO<sup>1</sup> préconise trois principes fondamentaux :

---

<sup>1</sup> D'après un article d'Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, du 25 mars 2014 dans « le Monde de l'Education » <http://worldsofeducation.org/fr/magazines/articles/217>

<sup>2</sup> « Vers une réussite éducative empreinte d'intégrité » le Monde de l'Education d'avril 2014

- L'Education est un droit humain, dont les valeurs intrinsèques doivent être défendues. Elle doit être considérée comme un agent de transformation économique, sociale et politique constructif.
- L'accès à l'Education doit être complété par la qualité de l'apprentissage, facteur d'outil de promotion du développement individuel et social.
- La politique éducative doit soutenir efficacement les enseignants et leur développement professionnel.

Pour l'Unesco, ces trois principes doivent être au cœur des politiques éducatives nationales destinées à relever les défis de la mondialisation, des difficultés économiques et sociales et de la dégradation de notre environnement.

C'est sur ces principes, ces valeurs, que le **SNETAA-FO** s'appuie pour défendre les revendications des enseignants de la Voie Professionnelle avec comme objectifs la réussite de ses élèves et la reconnaissance des éducateurs !

Il est temps de réaffirmer nos connaissances professionnelles en devenant des *moteurs* du changement plutôt que d'accommodants *exécutants* du dernier mandat du gouvernement. Trop souvent, nos Ministres en charge de l'Education nous informent qu'ils souhaitent que nous soyons de *vrais professionnels*, mais nous enserrant dans un écheveau de demandes contradictoires nous privant du temps et de l'espace nécessaires pour engager une réflexion critique et créative !

Nous mesurons les ramifications économiques de la voie professionnelle mais, comme nous le répétons sans cesse, cette dépense est un investissement pour l'avenir !

L'urgence légitime d'améliorer la politique éducative ne doit pas être le prétexte d'une marche forcée vers la disparition de la Voie Professionnelle !!! Voie qui est et doit devenir encore plus une voie de réussite, d'insertion, d'excellence !

Le **SNETAA-FO** a rappelé ces faits dans son dernier courrier adressé à Benoît Hamon, nouveau ministre de l'Education nationale.

Le **SNETAA-FO** est et doit rester l'interlocuteur privilégié de l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque car il est force de propositions pour ouvrir les importantes et prometteuses perspectives en faveur d'une réussite éducative empreinte d'intégrité<sup>2</sup> et d'égalité pour tous.

## V - PAYE SUR 10 OU 12 MOIS ?

Cela fait de nombreuses années que nous entendons ou pouvons lire ici ou là que les enseignants seraient payés seulement sur 10 mois, étalés sur les 12 mois de l'année et cela parce qu'ils auraient des « vacances » plus importantes que d'autres.

Cette rumeur est fautive !

La rémunération des enseignants est définie par décret n°48-1108 du 10 juillet 1948 fixant le montant de la paye des fonctionnaires de l'Etat.

Tout enseignant appartient à un corps (PLP, CPE, Certifiés...), un grade (classe normale, hors classe...) et à un échelon.



C'est grâce à ces trois composantes que l'on détermine l'indice de rémunération (vous trouvez le corps, le grade, l'échelon et l'indice en haut de votre fiche de paie).

Le point d'indice annuel en 2014 est arrêté à 55,5635 euros (gelé depuis juillet 2010 et encore gelé l'année prochaine).

En multipliant la valeur du point d'indice par l'indice de rémunération on obtient le traitement brut annuel.

Exemple : pour un Professeur de Lycée Professionnel, de classe normale, à l'échelon 5 :

L'indice est de 458 donc  $458 \times 55,5635$  euros = 25 448,083 euros de traitement brut annuel c'est-à-dire 2 120,67 euros brut mensuel (à cela il faut enlever les différents prélèvements : CSG, RDS, solidarité chômage, pension...), ce qui correspond à environ 1 677 euros net par mois.

En revanche, la rémunération des enseignants français est nettement inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE et cela est vrai !

Et nous, enseignants, avons été moins payés en janvier 2014. Pourquoi ? parce que la part de contribution pour la pension civile, la retraite (la ligne « retenue PC » sur la fiche de paie), est passée de 8,76 % à 9,14 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

L'évolution du salaire (statutaire en prix constant) des enseignants sur les dix dernières années n'a cessé de diminuer.

Le **SNETAA**, premier syndicat de l'Enseignement Professionnel, se bat sans cesse pour une revalorisation du point d'indice donc du traitement des actifs et de la pension des retraités.

STOP à la paupérisation des professeurs ! de la Fonction publique !

Avec le **SNETAA** luttons contre cette dégradation du pouvoir d'achat !

Rejoignez le **SNETAA** et ensemble, EXIGEONS !

## VI - REUNION INFOS RETRAITES DANS MON ACADEMIE. POURQUOI Y PARTICIPER ?

Le **SNETAA-FO** organise à la demande des académies des réunions d'information sur les retraites. Cette année scolaire, elles ont déjà été organisées dans les académies de Lille, Poitiers, Besançon, Rennes et bientôt Créteil et Strasbourg.

### *En quoi consistent ces réunions ?*

Les responsables du **SNETAA** de l'académie organisent la réunion, en fixent la date et le lieu, informent les adhérents et invitent le responsable national des retraites à animer la journée.

**Première partie** : Elle sert à présenter les règles en usage et leurs évolutions au fil des réformes successives (1993 et pour les fonctionnaires : 2003-2008-2010-2011- 2013) :

- **âge légal** de départ et **retraites anticipées** pour famille nombreuse, longue carrière, handicap ou invalidité – **âge limite** et **dérogations** ;
- **durée d'assurance** dite « du taux plein », décote et surcote ;
- **taux de cotisations** retraites et de **surcotisation** pour temps partiels ;
- **bonifications** : enfants, enfants handicapés, industrie, dépaysement ;

- rachat des **années d'études**.

### **Deuxième partie** :

La pension : Quand a-t-on droit à une pension civile ? Quand peut-on la percevoir ?

Comment calculer le **taux de pension** avec ou sans décote ou surcote ou avec majoration pour les parents de famille nombreuse, la **pension brute**, et la **pension nette** (avec ou sans Mgen) ?

- **rachat des années d'études**

- calcul des retraites **NBI** (nouvelle bonification indiciaire) et **RAFP** (retraite additionnelle fonction publique).

Les **revendications** des collègues déjà retraités.

Chacun a la possibilité de poser ses questions à tout moment et de découvrir des questions de collègues qui peuvent l'intéresser, les réponses aux questions et les simulations permettant de **choisir la meilleure date de départ** pour la recherche de l'équilibre entre une amélioration de la pension et la préservation de sa santé pour une retraite longue, digne et heureuse.

Les simulations peuvent être réalisées sur place dans la limite du temps disponible ou plus tard selon le degré d'urgence.

Ces réunions respirent toujours une atmosphère très agréable.

Demandez-les à votre secrétaire académique du **SNETAA** !

Venez-y nombreux, vous ne devriez pas être déçus !

## VII - RETRAITES ... EN RETRAIT !

Selon le député PS chargé du dossier des retraites : « **Les pensions ne vont pas baisser, elles vont augmenter à un rythme moins élevé que l'inflation** ».

Moins ça baisse plus haut, plus ça augmente moins fort !

## VIII - DECLARATION DE LA FNEC FP FORCE OUVRIERE CTM DU 9 AVRIL 2014

Ce CTM se réunit quelques jours après la nomination d'un nouveau Premier Ministre, et d'un nouveau ministre de l'éducation Nationale.

Ce changement de gouvernement est la conséquence du résultat des élections municipales. Fidèle à sa tradition Force Ouvrière n'a donné aucune consigne de vote.

Force est de constater que le refus de la politique d'austérité grandit dans tout le pays et qu'il s'est exprimé dans ces élections.

Dans ce contexte, le président de la République, a réaffirmé les mêmes orientations, celles du pacte de responsabilité, en même temps qu'il a annoncé la mise en place d'un gouvernement de combat. Les 50 milliards de coupes budgétaires et ses nouvelles exonérations de cotisations patronales ne résoudront rien, au contraire. Il en est de même avec le renforcement de la décentralisation et de la MAP (modernisation de l'action publique).

Ainsi à l'issue de la déclaration de politique générale du Premier ministre Monsieur Manuel VALLS, Jean-Claude MAILLY Secrétaire Général de la Confédération FO, a confirmé l'opposition de la Confédération au « pacte de responsabilité/solidarité » en réduisant à nouveau les cotisations patronales au niveau du SMIC, en allégeant les cotisations patronales d'allocations familiales le gouvernement fragilise le financement de la Sécurité Sociale et fait de l'allègement du coût du travail, logique économique libérale, la priorité de la politique économique.

La logique d'austérité perdure.

Nous tenons ici à réaffirmer notre opposition à l'accumulation programmée de mesures qui sapent les bases mêmes de notre système de protection sociale. La « baisse des cotisations payées par les salariés » pour « le pouvoir d'achat » dans le cadre du pacte de solidarité annoncé par le Président de la République n'aurait d'autre effet que de priver la Sécurité Sociale de ressources qui sont partie intégrante du salaire différé.

Nous revendiquons l'augmentation des salaires, ce qui passe par le déblocage immédiat de la valeur du point d'indice dans la fonction publique.

Contre l'austérité et le pacte de responsabilité, nous revendiquons une autre politique économique, pour l'emploi et les salaires. C'est aussi ce que nous avons exprimé le 18 mars.



Dans l'éducation nationale le nouveau ministre a hérité de nombre de dossiers, qui découlent de la loi dite de refondation.

Force Ouvrière s'est exprimé contre cette loi parce qu'elle territorialise l'école de la République et la déstabilise. Aucun discours sur l'égalité ne peut masquer qu'en atomisant son caractère national, on accroît les inégalités.

S'agissant de l'Enseignement Professionnel Public, Initial et Laïque, celui-ci a été fragilisé par la régionalisation de la Carte des Formations, la volonté de développer l'apprentissage au niveau V et IV alors même que cette politique est un échec depuis des décennies. Les ministres successifs n'ont pas voulu voir que nos jeunes voulaient « plus d'école et mieux d'école ». D'autre part les entreprises - en particulier dans un contexte économique difficile - ne peuvent et ne veulent pas être place en situation de remédier à ce que ne fait pas l'École. Les chiffres parlent d'eux-mêmes quant à l'évolution du nombre des contrats d'apprentissage et des formations en alternance, malgré les annonces.

Les personnels, c'est un fait sont très déçus et très amers.

Ce serait un contresens pour le nouveau ministre que de « mettre ses pas » dans ceux de V. Peillon.

Quand tous les indicateurs démontrent que la direction choisie n'est pas la bonne, il faut savoir changer. Il est donc urgent de donner des signes, que les personnels et leurs revendications sont entendues.

C'est pourquoi nous demandons la suspension de la réforme sur les rythmes scolaires et la réouverture des discussions.

Les personnels expriment à nouveau leur rejet de cette réforme ces derniers jours. Personne ne peut imaginer que le dossier soit clos et qu'on peut régler le problème par de simples aménagements à la marge !

Le projet de décret qui nous est soumis aujourd'hui, qui concerne les obligations de service des enseignants du premier degré sur des postes fractionnés et les remplaçants ne peut que mettre un peu plus d'huile sur le feu. Il s'agit d'un pas de plus vers l'annualisation, d'une dégradation des conditions de travail, qui ouvre ainsi la voie à l'annualisation des horaires d'enseignement et à un alourdissement des services pour tous.

Alors que les moyens implantés sur le terrain ne suivent pas la hausse démographique, il est indispensable de créer les classes, les postes nécessaires, dans le premier comme dans le second degré pour éviter une nouvelle dégradation à la rentrée prochaine et alors que nous n'avons toujours pas la circulaire de rentrée.

Personne ne peut non plus imaginer que le dossier soit clos sur les obligations de service et les missions des personnels enseignants du second degré, qui dans les projets soumis le 27 mars au CTM sont définies « dans le cadre de la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique sur le temps de travail ». Le régime des obligations de service hebdomadaires définies en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignement est ainsi déstabilisé. Chacun comprend bien que ce projet a pour fonction non de sécuriser une situation existante (il n'est pas besoin d'un nouveau décret pour cela), mais d'engager une évolution où les projets éducatifs locaux prennent une place de plus en plus importante au détriment de la réglementation nationale. De plus toutes ces orientations sont marquées du sceau de l'austérité salariale. C'est aussi ce que confirment les évolutions en matière indemnitaire, dont les règles d'attribution seraient locales. Toute les catégories d'enseignants du second degré sont concernées. Pas plus que pour les rythmes scolaires, il n'y a consensus.

Les décrets du 25 mai 1950 sont perçus par les enseignants comme une protection et comme partie intégrante de leur identité professionnelle. Il serait sage de surseoir à la publication de ces décrets et d'apporter aux personnels les garanties nationales indispensables.

Ce sont ces revendications qui nous semblent les plus urgentes et que nous porterons auprès du nouveau ministre.